

Etterbeek, le 31 août 2023

Concerne : Abattage de quatre marronniers pour raison de sécurité

Madame,
Monsieur

L'alignement de marronniers d'Inde, rue Père de Deken, est le plus ancien alignement d'arbres présent sur une voirie communale à Etterbeek. A ce titre, nos services techniques en prennent particulièrement soin.

Mais cette variété d'arbres, plantés en grand nombre dans les rues de la capitale au début du 20^{ème} siècle, en a progressivement disparu, principalement en raison de maladies et de dégâts causés par les insectes ravageurs.

Pour préserver autant que possible ceux qui subsistent dans votre rue, nos services mènent depuis 15 ans des opérations de taille raisonnée afin de supprimer les branches malades ou mortes.

Une telle opération, doublée d'une inspection de l'état sanitaire des arbres, est actuellement en cours dans votre rue.

La société d'entretien chargée de cette inspection a informé les services communaux de l'état de dépérissement important de quatre arbres intégrés à l'alignement de la rue Père de Deken. Ils sont situés à hauteur des numéros 24, 59, 71 et 85. Leurs branches charpentières risquent de se briser et de tomber sur la voirie, avec tous les dangers que cela représente en termes de sécurité publique.

Par mesure de sécurité et sur base d'un constat d'experts soulignant l'absence de solution curative susceptible de revitaliser ces arbres, le bourgmestre Vincent De Wolf a pris un arrêté autorisant l'abattage des quatre marronniers concernés.

L'ampleur des arbres restants ne nous permet malheureusement pas de remplacer les arbres abattus. En effet, les frondaisons et l'empreinte racinaire des arbres maintenus sont telles que l'apport en lumière et en eau seraient insuffisant pour garantir à court, moyen ou long terme une reprise et une croissance de jeunes arbres replantés. Avec le temps, les couronnes des arbres préservés prendront progressivement la place des arbres abattus.

Les services communaux continueront à surveiller de près l'évolution de l'alignement d'arbres actuel tout en étudiant les possibilités, à moyen et long terme, de les remplacer progressivement et de reformer un alignement d'arbres dans votre rue.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale,

Annick PETIT

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF